

**Zone/Service public :**

Cahier des charges n° II/MAT/A42-336-15

Durée de la validité du marché jusqu'au 01/08/2020

---

**CASQUE DE POMPIERS**

---

**Fournisseur :**

DRÄGER SAFETY BELGIUM SA

Heide 10

B-1780 WEMMEL

Tél. : 02/462 62 11

Fax : 02/462 62 01



**Prix unitaire :**

**Prix unitaire du casque complet :**

**Hors TVA : 220,00€**

**TVAC 21% : 266,20 €**

Prix des pièces de remplacement ou supplémentaires :

- Prix unitaire d'un bavolet : 45,00 HTVA ou 54,45 TVAC
- Prix unitaire d'une lampe batterie comprise : 25,00 HTVA ou 30,25 TVAC

L'offre contient le prix d'un certain nombre de pièces de rechanges. Ces prix peuvent être obtenus en contactant la Direction du matériel.

Remarque importante : Sous réserve de ce que les conditions contractuelles soient remplies, le fournisseur a le droit de demander annuellement une révision de prix.

**Garantie :**

2 ans.

Les pièces de rechange sont disponibles jusqu'à 12 ans après la livraison du casque.

**Délais de réception :**

- Délai pour la présentation du « premier casque de la série », à dater du jour de la commande : 30 jours calendrier.
- Délai pour la présentation des casques d'incendie commandés avant l'approbation du « premier casque de la série », à dater du jour de l'approbation du « premier casque de la série » : 245 jours calendrier.
- Délai pour la présentation de toute commande supplémentaire de casques d'incendie à dater du jour de la commande : 245 jours calendrier.

### **Description générale du casque :**

Modèle HPS 7000 Dräger

1. Le casque est conforme aux normes :
  - EN 443 : 2008 casques de sapeurs-pompier ;
  - EN 14458 : 2004 Equipement de protection de yeux – Ecran facial et visière utilisés avec des casques pour les sapeurs pompiers et les services d'ambulance et d'urgence.
2. La coque est faite en matière thermoplastique renforcée de fibres de verre (PA-GF), résistante aux hautes températures.
3. Le casque est disponible dans les teintes suivantes : blanc (RAL 9010), photoluminescent, jaune fluorescent (RAL 1026) et orange fluorescent (RAL 2005).
4. Le casque est équipé d'une visière et d'un écran oculaire. De par sa conception, le porteur du casque sait porter sous la visière ses propres lunettes de correction et/ou un masque facial.
5. Le casque est disponible pour des tours de tête allant de 50 à 60 cm (H1) et de 56 à 66 cm (H2).
6. La jugulaire du casque est attachée au casque par une fixation à trois points. Elle est portée sous le menton, ce qui permet de mettre et d'ôter le masque facial sans devoir relâcher la jugulaire.
7. Un système d'encoches est prévu sur la coque pour pouvoir y fixer rapidement le masque facial. La combinaison masque/casque satisfait au test d'étanchéité de la norme EN 136 relative aux masques faciaux (test réalisé avec les masques actuellement utilisés dans les services de secours).
8. Le bavolet est de type écharpe offrant une protection de la nuque et du cou. Il est confectionné à l'aide d'un complexe 3 couches dont le tissu externe est en aramide avec 2% de fibres antistatiques et le tissu interne est en para-aramide 100%. Le bavolet est amovible et lavable à 60°C.
9. La lampe est de type ATEX LED (Classe IP67). Elle est intégrée (vissée) à la coque du casque au milieu de la plaque frontale. La lampe dispose d'un système d'indication de l'état de la batterie et clignote dès que les 30 dernières minutes ont été atteintes.

### **Manuels et formation :**

- Un manuel d'utilisation et d'entretien est fourni lors de la livraison dans la langue de l'utilisateur (FR, NL ou D).
- Une formation en FR ou en NL est prévue lors de la livraison du casque avec une attention particulière à la manière de régler le casque en fonction de la tête du porteur.

**Le bon de commande devra mentionner la couleur (voir point 3).**

Fait à :

En date du :

Nom et fonction :

Signature :